CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025 EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice: 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36 Nb. de représentés: 9

Nb. d'absents:

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David

LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/2006:

Création de deux salles de classe à l'école primaire Henri Lapierre à Mont Vert les Bas -Approbation du plan de financement prévisionnel

ETAIENT PRESENTS:

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice. FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena. TIONOHOUE Sabrina. CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie PALIOD Marie Claude, KHELIF PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna. GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S):

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line), TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE), VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA) , POTIN Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M. DIJOUX Sféphano).

ABSENTS:

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

> Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Héléna ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2035 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



Affaire n°41/2006: Création de deux salles de classe à l'école primaire Henri Lapierre à Mont Vert les Bas - Approbation du plan de financement prévisionnel.

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville doit procéder à la création de deux salles de classe supplémentaires à l'école primaire Henri Lapierre, située à Mont Vert les Bas. Cette extension a pour but d'augmenter la capacité d'accueil des élèves du cours élémentaire et d'améliorer les conditions d'accueil tant pour les élèves que pour le personnel.

L'assiette foncière existante est suffisante pour accueillir ces deux classes. Une attention particulière sera cependant portée sur l'organisation des espaces, l'intégration harmonieuse du projet dans le bâti existant, l'accessibilité, la sécurité réglementaire et fonctionnelle ainsi que le confort thermique qui sont également des points importants de cette opération.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 600 000,00 € HT. Ce projet bénéficie d'un financement de l'ÉTAT au titre de la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025**.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

> ETAT (DSIL 2025):

356 046.32 € HT (60%)

> COMMUNE:

243 953.68 € HT (40%)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER le plan prévisionnel de financement précité ;
- DE SOLLICITER l'ETAT, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025, pour ce projet ;
- DE L'AUTORISER lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dument habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.





Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20250826-41-2006-DE Date de télétransmission : 01/09/2025 Date de réception préfecture : 01/09/2025